

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ARMÉE COLONIALE

La Chambre entend bien des discours, sur ce sujet intéressant, mais on ne sait encore ce qu'elle décidera. La question qui se pose devant elle n'est pas une question de fond, mais une question de forme. On se demande, avec forces arguments dans tous les sens, qui aura l'armée coloniale, de la Guerre, de la Marine ou des Colonies.

Il paraît que c'est là un point capital. Il semble plutôt que c'est un point secondaire. Le premier devrait être la création même de l'armée coloniale, et l'on aurait singulièrement clarifié le débat si l'on avait d'abord soumis au vote de la Chambre le principe : « Il y a lieu de créer une armée coloniale. » On se serait ensuite chamaillé sur l'attribution à l'un ou à l'autre ministère, car, au demeurant, cela importe médiocrement.

Que l'armée coloniale échoie à la Guerre, à la Marine ou aux Colonies, peu nous chaut. L'essentiel est qu'elle soit. Une fois mise au monde, si l'on s'aperçoit, à l'usage, que le ministère qui la dirige ne fait pas l'affaire, on la passera à un autre. Qu'y a-t-il donc là de si difficile ?

Nous avons, en France, une fâcheuse tendance à nous immobiliser devant des obstacles de pure forme, et à considérer autour de nous toutes sortes de petits intérêts, qui nous font perdre de vue le seul qui vaille, celui de la patrie. Qu'est-ce que cela nous fait que celui-ci ou celui-là dirige, pourvu qu'il dirige bien ?

Le jour où le Parlement se défera des préoccupations de personnalités, ce jour-là nous inaugurerons la vraie République. Malheureusement la crémaillère de cette inauguration n'est pas encore pendue ; je crains même qu'elle ne soit pas encore forgée.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 avril 1900

M. Ch. Bernard voudrait interpellé de nouveau le Ministre de la Justice sur les listes électorales de Bordeaux.

M. Deschanel lui répond que la Chambre a renvoyé l'interpellation à un mois. On revient ensuite à la discussion générale sur l'armée coloniale.

M. Etienne se déclare partisan du rattachement de l'armée coloniale à la guerre. M. Millevoix fait une déclaration identique. L'amiral Rieunier veut le rattachement à la marine.

M. de Galliffet prend à son tour la parole et dans un discours d'allure militaire, il déclare à la Chambre que nos ports, nos côtes sont à l'abri d'un coup de main.

Il demande le rattachement à la guerre, dont est partisan le général Saussier, mais, ajoute-t-il, « je ne profiterai pas de ce rattachement pour faire passer dans mon administration quelques fils à papa qu'on désire faire avancer. »

M. Lockroy combat le projet. Après quelques mots de M. Mézières, la clôture est prononcée. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 2 avril 1900

Le Sénat adopte par 203 voix contre 44, le rattachement au ministère du commerce des 4 écoles primaires supérieures professionnelles. On passe au budget des postes et télégraphes. Le Sénat repousse un amendement de M.

Strauss demandant le rétablissement d'une augmentation de 205.000 fr. votés par la Chambre pour relever le traitement des agents des postes payés moins de 2.000 fr. et ayant plus de 3 enfants au-dessous de 16 ans.

Un amendement de M. Ournac tendant à voter 45.000 fr. destinés à donner l'indemnité de résidence à Toulouse et Nantes est repoussé par 200 voix contre 48.

La suite du budget est renvoyée au lendemain et la séance est levée.

Au Transvaal

La victoire vient d'abandonner les anglais : depuis l'arrivée de lord Roberts, il semblait que rien ne devrait plus les arrêter dans leur succès, quand brusquement, vendredi soir, la colonne Broudwood a été surprise par les boërs qui en même temps se sont emparés de l'artillerie.

Le colonel Pilcher est parmi les prisonniers.

Cette nouvelle a provoqué une grande consternation à Londres, et aujourd'hui les journaux anglais se demandent si cette défaite ne serait pas le prélude de prochains revers.

Il semble que les boërs qui sont en force, sont décidés à attaquer vigoureusement les troupes anglaises.

On annonce de Mafeking qu'on s'est battu samedi autour de Mafeking et que la colonne de secours du colonel Plummer a dû se retirer avec des pertes. Les détails ne sont pas encore parvenus.

INFORMATIONS

Election au conseil général

Canton d'Arles (Bouches-du-Rhône)

Résultat des scrutins : M. Tardieu, républicain, 1,043 voix ; M. Rerrier, radical socialiste, 988 ; M. de Divonne, 961. — Ballottage.

Canton de Saignes (Cantal)

M. le docteur Béal, candidat républicain démocrate est élu.

Canton d'Accous (Basses-Pyrénées)

MM. Barberon, 985 voix, élu ; Fox, 734.

Canton de Labastide-de-Clairence Basses-Pyrénées

MM. Lefourcade, 609 voix ; Iribane, 460 ; Cazaumeyron, 322. — Ballottage.

Question refusée

M. Millerand a écrit à M. le comte d'Aulan qu'il ne répondrait pas à la question que ce dernier se proposait de lui poser relativement à une décoration.

Mort d'un député

On annonce la mort de M. Riberpray, député de Louviers.

Le droit de pétition

L'Aurore annonce que M. Clovis Hugues se propose d'adresser une question à M. Leygues sur le droit de pétition contesté aux instituteurs dans plusieurs ressorts d'Académie. Il s'agit de la pétition en faveur de la suppression d'une période de vingt-huit jours réclamée par les instituteurs.

Les instituteurs et les 28 jours

On sait qu'à la suite d'un amendement à la loi de finances présenté par M. Pastre, la Chambre a adopté une disposition tendant à supprimer une période de vingt-huit jours

pour les instituteurs. Le Sénat va être appelé à trancher définitivement l'importante question. Craignant que l'Assemblée du Luxembourg ne soulevât quelques objections qui pourraient faire ajourner la réforme, les instituteurs ont organisé un vaste pétitionnement dans toute la France. Ils ont voulu ainsi montrer l'intérêt général de la suppression d'une période de vingt huit jours pour tout le personnel de l'enseignement primaire laïque. Leur appel a été entendu et de tous côtés sont venues des signatures ; il y en a actuellement plus de 2, 000 à Paris, le XI^e et le XVIII^e arrondissement en ont donné 148 chacun. Amiens en a fourni 99, Rouen et Dieppe 100, Nîmes 58, Limoges 48, Montpellier 49. Le Cercle pédagogique de la Loire-Inférieure a envoyé également une adhésion au nom de 600 instituteurs du département. Partout, les pétitions se couvrent de signatures. Les professeurs des écoles primaires et des écoles normales se joignent aux instituteurs. Ces pétitions vont être remises à M. Desmons, sénateur, qui les présentera au Sénat lorsque la question viendra en discussion.

Sous l'empire de la loi actuelle, la position est la suivante : les dispensés des articles 21 et 22 accomplissent deux périodes, les professeurs congréganistes aucune, et les instituteurs trois. Ces derniers sont cependant couverts par l'engagement décennal, et leur année de service ne compte pas dans cet engagement. De plus, ils sont contraints de payer la taxe militaire. Dans ces conditions, il paraît douteux que le Sénat refuse la modification demandée.

Esterhazy

L'Aurore prétend que, dans sa déposition devant le consul de France à Londres, Esterhazy s'accuse des crimes de haute trahison, faux, chantage, etc., commis au cours de l'affaire Dreyfus, sur l'ordre exprès et pour le compte des chefs suprêmes de l'armée.

En dehors de l'affaire Dreyfus, Esterhazy s'accuse d'avoir, étant major d'un régiment, commis des faux en écriture sur l'ordre du chef de corps.

Enfin, suivant l'Aurore, Esterhazy aurait montré au consul les preuves écrites de l'entente du général Roget avec Déroulède, en vue « du coup militaire ».

Les atrocités du Soudan et de Madagascar

M. Paul Vigné, député de l'Hérault, vient d'adresser au président de la Chambre des députés la lettre suivante :

Amélie-les-Bains, 29 mars 1900.

Monsieur le président,

Retenu loin de Paris par un cruel accident survenu à une personne de ma famille, je n'ai pu assister à la séance de mardi, où commençait la discussion sur l'armée coloniale. Je lis aujourd'hui à l'« Officiel », que mon collègue et ami, M. Sembat, interrompant le discours de l'honorable M. Raiberti, a fait une énergique allusion aux graves accusations que récemment j'ai portées dans la presse contre certains chefs de colonne et administrateurs du Soudan et de Madagascar.

Cette interruption ayant soulevé des rumeurs à droite et au centre, vous avez jugé bon de rappeler l'interrompteur au silence en lui disant qu'il froissait ses collègues.

Je tiens à vous faire observer qu'à propos des faits dont a parlé incidemment M. Sembat, j'ai déposé une demande d'interpellation, et que, tous mes droits restant intacts, je me propose de la développer dès que les heures pénibles que je traverse auront pris fin.

Je ne sais si mes honorables collègues de la droite et du centre seront froissés par les faits que j'apporterai à la tribune et qui se sont passés sous des ministères de leur choix, mais, ce que je puis dès maintenant vous affirmer, comme l'a fait M. Sembat, c'est que, malgré tous les froissements du monde, ils n'en restent pas moins, hélas ! l'expression de l'absolue vérité.

Veillez agréer, etc.

Paul VIGNÉ.

Pour les Boërs

Un comité de Femmes françaises vient de se constituer à Paris sous le titre : Le Sou des Boërs, pour envoyer des souscriptions aux adversaires des Anglais.

Aux sociétés de tir

Le Figaro annonce que, suivant une récente décision du général de Galliffet, les cartouches du fusil Lebel non utilisées qui, tous les ans, étaient détruites, pourront être vendues aux sociétés de tir au prix de 52 fr. le mille.

La patronne des nationalistes

M. Jules Lemaitre a fait dimanche, à Orléans, une conférence dans laquelle, après avoir célébré Jeanne d'Arc « patronne des nationalistes », ?!!! il a demandé la revision de la Constitution et la réforme du suffrage universel.

Réunion nationaliste

Une réunion nationaliste a donné lieu dimanche à Lille à de multiples bagarres. Le public très nombreux qui se trouvait aux abords de la salle, n'a cessé de siffler et de protester en poussant des cris divers. La police a refoulé les manifestants et a débarrassé la rue. Plusieurs personnes qui avaient pénétré à l'intérieur comme simple spectateurs ont été expulsées.

Dans une des bagarres qui ont suivi la sortie de la réunion nationaliste, M. Dumontel a reçu sur le nez un coup de conteau.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre M. Cailly à la suite d'une agression qui s'est produite à la réunion contre M. Debierre, adjoint au maire, mais M. Cailly a réussi à partir.

Comme on le voit, les nationalistes obtiennent partout de grands succès !!

Les Assomptionnistes

Au Vatican, on a reçu la nouvelle que les assomptionnistes suspendent définitivement leurs missions en Orient, sous le prétexte qu'ils n'auraient plus les moyens de continuer cette œuvre. Le Vatican leur donnait une subvention de 15,000 fr. par an. Or, ils en dépensaient 250,000, disent-ils, grâce aux bénéfices de « la Croix ». C'est le cardinal Gotti qui, en sa qualité de préfet des congrégations et des réguliers a ordonné au Père Bailly de cesser toute collaboration à « la Croix ». Le cardinal Gotti n'a agi que sur les instructions de Léon XIII.

La fabrication des allumettes

L'Académie de médecine, dans sa dernière séance, vient de constater les progrès réalisés depuis l'année dernière dans la fabrication des allumettes au point de vue de l'hygiène.

C'est à partir du mois d'avril 1898 que le sesquisulfure de phosphore a été substitué au phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

Le personnel employé à la fabrication est de 2,100 ouvriers environ, dont 1,300 femmes. Sur ce nombre relativement considérable d'ouvriers on n'a pas eu à enregist-

trer un seul accident d'intoxication depuis l'emploi du sesquisulfure.

Cependant, malgré la suppression de tout danger de phosphorisme, l'administration a poursuivi l'étude de la transformation de ses procédés de fabrication par l'emploi d'une machine à fabrication continue, qui présente l'avantage de supprimer les risques d'incendie et les accidents de brûlures qui sont fréquents dans la fabrication à la main.

Industriellement, la machine permettra de réaliser un très grand progrès. Sa production s'élève à deux millions et demi d'allumettes par journée de travail. Le rôle de l'ouvrier est beaucoup moins pénible qu'avec les procédés antérieurs de la fabrication.

Retour de M. Lur-Saluze

Le *Figaro* annonce que, sur le conseil du duc d'Orléans, M. de Lur-Saluze arriverait aujourd'hui à Paris pour se constituer prisonnier.

A Dametal

Dimanche dans l'après-midi, à Dametal, commune de la banlieue de Rouen, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des combattants de 1870-71.

Officiers allemands en ballon

Un ballon parti de Strasbourg et monté par quatre aéronautes, dont deux officiers appartenant à la garnison de cette ville, est allé atterrir samedi matin à Fresse (Haute-Saône), localité située à proximité du massif des Vosges. Les officiers allemands ont été reconduits dimanche à la frontière.

Une Université bien dotée

M. John-D. Rockefeller (le roi des pétroles) avait promis un don de deux millions de dollars à l'Université de Chicago, à la condition que le président de cette Université, M. W. Harper, eût réussi à trouver, jusqu'à la date du 1^{er} avril, une souscription équivalente. Or, dimanche matin, pour parfaire les deux millions de dollars, il manquait à M. Harper 163,000 dollars. Il fit une série de visites en coup de vent à des hommes en vue, et en douze heures il réunit l'appoint nécessaire.

CHRONIQUE LOCALE

Les originaires du Lot

Samedi soir, a eu lieu au Grand-Véfour, le banquet annuel de la Société amicale du Lot, présidé par M. Anglade, président de la Société. Nous avons remarqué parmi les nombreux convives : MM. le docteur Cayla, vice-président de la Société, Linol, avocat, Mirat, Cassagnade, avocat à la cour d'appel de Paris.

Au dessert, M. Anglade a prononcé une courte allocution, qui a été très applaudie, et a lu une lettre de MM. de Verninac et Delport, sénateurs, qui n'ont pu assister au banquet.

Après lui, M. le docteur Cayla rappelle les origines de la Société, présidée par M. Larroumet, et les banquets, présidés par M. Roussel, conseiller d'Etat, et M. de Verninac, vice-président du Sénat.

Il souhaite cordialement la bienvenue à M. Anglade, qui a su acquérir une haute situation dans le commerce parisien. Il rappelle, en terminant, la mort héroïque du lieutenant Anglade, frère du président de la Société, mort à Reischoffen, à la tête du 2^e tirailleurs algériens.

Un bal de nuit, avec cotillon, a suivi le banquet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Cartes d'abonnement délivrées aux exposants.

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition Universelle et en revenir, se propose de délivrer aux exposants des cartes d'abonnement de toutes classes comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3 (Orléans) et du Tarif Commun G. V. n° 103 (Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois ou de 6 mois ; elles seront délivrées à partir du 1^{er} avril et pendant toute la durée de l'Exposition aux exposants ayant leur domicile commercial à 50 kilomètres au moins de Paris, et sur la présentation de leur carte d'exposant ; elles ne pourront être demandées

que pour voyager entre le domicile commercial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de 6 mois dont la validité expirerait après le 15 novembre 1900 cesseront d'être valables dès le lendemain de cette date. Par contre, les cartes d'abonnement de 6 mois dont la validité expirerait avant le 15 novembre seront valables jusqu'à cette date inclusivement.

CAHORS

Médaille d'or

Par décret du président de la République en date du 28 mars, une médaille d'honneur en or, de 2^e classe, pour acte de courage et de dévouement, a été décernée à M. Ausset Théodore, capitaine de la compagnie des sapeurs pompiers de Cahors 1887-1900. Nos bien sincères félicitations.

Banquet des pêcheurs à la ligne

Dimanche soir, à 7 heures, a eu lieu au buffet de la gare, le banquet des pêcheurs à la ligne.

M. Desprats, conseiller de préfecture présidait en remplacement de M. Combarieu empêché par un deuil récent.

Le repas, des mieux composés a été fort goûté et apprécié par les nombreux convives.

Trois truites de l'aquarium des allées Fénelon figuraient au menu. Elles pesaient environ 15 livres.

On leur a fait honneur.

Au dessert, M. Desprats a porté un toast au sympathique président, M. Combarieu, et à la prospérité de la Société.

Puis chacun a entonné sa chansonnette, débité son monologue, une histoire de pêche amusante.

Soirée très belle, très gaie.

Ponts et chaussées

Lundi, mardi, mercredi, dans la salle du Conseil de préfecture, ont lieu les examens pour l'emploi de conducteurs de ponts et chaussées.

Trois candidats prennent part au concours.

Tranquillité mutuelle

Convocation

Les sociétaires de la Tranquillité mutuelle, résidant à Cahors, sont invités à se réunir le dimanche 8 avril courant, à 11 h. du matin, dans une des salles de la mairie afin de nommer le Comité local de propagande.

Les personnes non inscrites et qui désireraient ou entrer dans la Société ou prendre des renseignements, peuvent assister à cette réunion.

Chambre de Commerce

Voici le rapport présenté à la Chambre de Commerce de Cahors, le 22 mars 1900, par M. Malvy, son vice-président.

La Chambre de Commerce du Département du Lot, prend la respectueuse liberté de soumettre à Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie les considérations suivantes, en le priant de vouloir bien favoriser les solutions qu'elles peuvent comporter :

Les prix exorbitants des combustibles, notamment de la houille, mettent un grand nombre d'industriels dans une situation très difficile, par suite de l'accroissement de leurs frais généraux ; aussi, depuis que le transport des forces à de grandes distances est devenu un fait pratique, la plupart des usiniers se demandent s'il ne serait pas possible et surtout plus avantageux, de remplacer leur force motrice à vapeur par un autre moteur moins onéreux.

Le problème n'est pas nouveau, quelques-uns l'ont résolu, mais il mérite d'être méthodiquement étudié et la solution doit être généralisée.

La France est sillonnée de magnifiques cours d'eau sur lesquels on pourrait créer des forces hydrauliques considérables et inépuisables, d'où rayonneraient dans toutes les directions des fils conducteurs qui porteraient la vie et la richesse dans toutes les régions.

Au point de vue de l'intérêt général le résultat serait énorme : des millions de tonnes de charbon économisées annuellement nous permettraient de n'être plus tributaires des houillères étrangères et rendraient disponibles pour l'agriculture délaissée un très grand nombre d'ouvriers.

D'autre part, les industriels produisant à de meilleurs prix, pourraient plus facilement soutenir la lutte contre la concurrence étrangère.

L'industrie ne serait pas seule à bénéficier de la création de ces forces naturelles, l'agriculture en profiterait largement, soit pour l'irrigation des champs, soit pour la mise en action des machines propres à travailler le sol.

L'énumération succincte de ces faits

frappe suffisamment tous les esprits sans qu'il soit utile de les compléter par une foule de considérations secondaires ; une seule question doit se poser : quel est le moyen pratique de favoriser la création de ces forces hydrauliques ?

La Chambre de Commerce du Lot pense que le Gouvernement devrait charger les Ingénieurs des Ponts et Chaussées de faire des études sérieuses sur les cours d'eau de leur ressort, de désigner les points où ils jugeraient qu'il est possible de créer une force importante et constante et de dresser des avant-projets dans un délai restreint.

Les résultats de ces études seraient transmis aux Chambres de Commerce qui les communiqueraient au public intéressé.

Lorsque les industriels désireraient établir une force sur un des projets soumis et qu'ils offriraient des garanties suffisantes au point de vue de la solvabilité, l'Etat devrait leur faciliter, sur leur demande, des emprunts à un taux ne dépassant pas 3 0/0.

La question des capitaux étant des plus importantes, le Gouvernement la ferait étudier avec le plus grand soin et il trouverait certainement un système qui, en favorisant les hommes d'action, sauvegarderait les intérêts du Trésor.

Le Gouvernement qui organiserait les travaux qui nécessiterait la création des forces hydrauliques attacherait son nom à une grande œuvre et contribuerait à accroître dans de grandes proportions la richesse nationale ; c'est dans ce but que la Chambre de Commerce du Lot émet les vœux suivants :

1^o Que le Gouvernement mette à l'étude, le plus promptement possible, la création de forces motrices importantes sur les principaux cours d'eau ;

2^o Que dans ce but les Ingénieurs des Ponts et Chaussées soient chargés de reconnaître les points où ces forces peuvent être établies et, sur la demande des Chambres de Commerce, de dresser des projets des travaux à exécuter ;

3^o Que les diverses formalités, enquêtes, expropriations, etc., indispensables pour l'établissement desdits travaux, soient simplifiées, soit en modifiant la législation actuelle, soit par des décisions ministérielles ;

4^o Que l'Etat, après avoir pris les garanties suffisantes vis-à-vis des Industriels, leur facilite le moyen d'emprunter, pour les travaux sus-mentionnés, des capitaux dans les meilleures conditions possibles.

La Chambre de Commerce n'ignore pas qu'il se trouvera des adversaires puissants pour entraver, dans un but d'intérêt personnel, la réalisation des projets qu'elle vient d'indiquer, mais elle a foi dans le Ministre qui dirige le Département du Commerce et de l'Industrie ; elle connaît son dévouement à l'intérêt général, sa passion pour la Justice et c'est avec confiance qu'elle lui soumet ces considérations.

La Chambre de Commerce approuve, à l'unanimité, le présent rapport et décide son envoi à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, et à toutes les Chambres de Commerce de France et des Colonies.

Causerie de sciences pratiques

Samedi dernier M. Cahier a fait à la mairie une causerie sur *La respiration*. Nous reproduisons ci-dessous la partie pratique de cette conférence relative aux instructions à suivre pour rappeler à la vie un noyé en état de mort apparente en attendant un médecin.

1^o Quel que soit le temps pendant lequel le noyé est resté sous l'eau, on doit toujours tenter de le rappeler à la vie. Il existe des cas où le sujet étant en état de syncope a pu être rappelé à la vie, après 20 minutes ou 1/2 heure de submersion et même davantage.

2^o Faire écouler l'eau qui a pénétré dans les voies respiratoires et nettoyer la bouche et l'arrière-gorge.

Dès que le noyé est retiré de l'eau, lui desserrer les mâchoires avec les doigts, un morceau de bois, un manche de couteau, etc., saisir la langue avec les doigts garnis d'un linge, la tirer fortement au dehors, pour nettoyer la bouche et l'arrière-gorge, pour enlever les mucosités, le sable qui peuvent obstruer les voies respiratoires. Incliner légèrement la tête, le noyé étant couché sur le côté droit et placer la tête un peu plus bas que le corps, à plusieurs reprises et pendant quelques secondes seulement à chaque fois, pour faciliter la sortie de l'eau qui a pu pénétrer dans les bronches.

Il faut bien se garder de suivre la pratique absurde de quelques personnes, qui consiste à suspendre le malade par les pieds. Cette pratique est très dangereuse.

3^o Pratiquer sans retard la respiration artificielle.

Enlever les vêtements du patient jusqu'à la ceinture. Le placer sur le dos sur un plan incliné s'il est possible ; faire bomber la poitrine en glissant sous le malade un morceau de bois ou un paquet de vêtements roulés.

Deux méthodes pour pratiquer la respiration artificielle : la méthode de Sylvester ou des mouvements des muscles, de la poitrine et la méthode des tractions de la langue du docteur Laborde.

Dans la première méthode, il faut se placer à la tête du noyé, lui saisir les bras à hauteur des coudes, les tirer vers soi doucement en les

écartant l'un de l'autre, les tenir étendus en haut pendant 2 secondes, puis les ramener le long du corps en comprimant les côtes. En même temps une autre personne (si l'on n'est pas seul) presse sur la poitrine d'avant en arrière quand on rabaisse les bras. Cette double manœuvre a pour but d'imiter les mouvements de la respiration. Il faut la répéter 15 fois par minute, jusqu'à ce que l'on aperçoive des efforts du patient pour respirer.

Dans la méthode du docteur Laborde, il faut saisir fortement la langue de l'asphyxié vers son milieu, avec une pince ou avec les doigts entourés d'un linge, tirer assez fortement sur la langue puis la laisser revenir sur elle-même. Répéter ces tractions 15 fois par minutes à intervalles réguliers jusqu'à ce que le malade ait complètement repris ses sens.

Ces tractions rythmées de la langue constituent l'un des plus puissants moyens de provoquer les mouvements respiratoires et de rétablir la respiration dans le cas d'asphyxie.

Comme la vie est souvent lente à se manifester de nouveau et qu'il faut agir sans relâche parfois pendant plusieurs heures avant de rétablir complètement les mouvements respiratoires, le docteur Laborde a inventé un appareil automatique de traction de la langue : une véritable machine à ressusciter qui ne se fatigue pas, qui ne se décourage pas.

4^o *Rappeler la chaleur du corps.* — Quand la respiration se rétablit, il faut rappeler la chaleur du corps et la circulation du sang. On peut pour cela flageller le visage avec une serviette mouillée, frictionner le corps avec du linge chaud ou imbibé d'eau-de-vie. Frotter les membres de bas en haut afin de ramener le sang vers le cœur. Si le nombre des assistants le permet ces frictions sur les membres inférieurs peuvent être pratiquées dès le début ; elles ajoutent leur effet à ceux de la respiration artificielle.

Enfin il faut coucher le malade dès qu'il est ramené dans un lit chaud, sans pour cela l'exposer jamais à une température supérieure à 35 degrés centigrades.

Dernière précaution. Il ne faut jamais donner de boisson à un noyé avant qu'il ait complètement repris ses sens et qu'il puisse avaler facilement. Le liquide pourrait aussi bien pénétrer dans les poumons que dans l'estomac.

Tout homme désireux de pouvoir être utile à ses semblables devrait s'exercer à pratiquer la respiration artificielle. C'est un apprentissage qui en vaut bien un autre.

Vol de cuivre

Procès-verbal a été dressé contre deux gamins de la ville, Baptiste Cluzel, âgé de 12 ans et demi, demeurant avec ses parents rue du Cheval-Blanc, 21, et Emile Billères, âgé de 10 ans, demeurant avec sa mère rue de la Halle, 2, pour vol de cuivre.

Ces deux jeunes gens, sont entrés dans la cour d'une maison de la rue Fénelon, ont brisé une lampe suspension de salle à manger de grande valeur, placée dans la cour pour être nettoyée et ont emporté le cuivre pour le vendre.

Ces jeunes gens, qui vagabondent dans les rues de la ville sans aucune surveillance de leurs parents, ont également d'autres petits méfaits à se reprocher.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mars dernier pour la boucherie :

73 bœufs, pesant 46,478 kilos ; 31 vaches dont 30 pour la troupe, pesant 13,394 kilos ; 761 moutons, pesant 20,696 kilos ; 140 veaux, pesant 1,412 kilos ; 47 porcs, pesant 7,152 kilos ; chevaux ou mulets, 10 ; ânes, 2. Soit un total de 1,054 animaux, de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux mulets et ânes non compris, 101,832 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 mars 1900

Naissance

Liauzu, Jeanne, à Cabessut.

Mariage

D'Arnaudy, Marius-Jean-Cyrille, sergent à la deuxième section de secrétaire d'Etat major et de recrutement, et Castagné, Joséphine-Marguerite, s. p.

Publications de mariages

Costes, Jean-Pierre cultivateur et Fourès, Françoise fille de ferme.
Dajeau, Antoine-Emile, commis des postes et télégraphes, et Rigal, Marie, s. p.
Gourcerol, Léonard, sous inspecteur de l'enregistrement et des domaines, et Linon, Jeanne-Marthe, s. p.
Bergougnoux, Louis, cultivateur, et Benou, Marie, s. p.

Décès

Marty, Antoinette, veuve Vayssières, 75 ans, rue Lastié, 28.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Vétérans des armées de terre et de mer* — Les Vétérans de la section de Puy-l'Évêque, sont convoqués à la mairie de Puy-l'Évêque, le mercredi 4 avril 1900, de quatre à cinq heures.

SAUZET. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera dimanche soir, 8 avril, à 3 heures 1/2, dans la salle de la mairie de Sauzet une conférence agricole.

Sujet de la conférence :
La reconstitution du vignoble, les maladies de la vigne et leur traitement.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 31 mars. — Pierre Chabasseur, 50 ans, chaudronnier, sans domicile fixe, né à Allanche (Cantal), est condamné à un mois de prison pour grivèlerie.

Pierre Bouyssou, de Feycelles, 51 ans, 25 fr. d'amende (loi Béranger), pour soustraction d'objets mobiliers.

Marie Roques, épouse Chamard, 52 ans, ménagère à Gorses, 100 fr. d'amende (loi Béranger), pour exercice illégal de la médecine.

Calixte Lacam, d'Albiac, maçon à Figeac, actuellement sans domicile connu, est condamné par défaut à six mois de prison (loi Béranger), pour abattage d'arbres.

Joseph Delon, 49 ans, de Villeneuve, et Léontine Lafabrie, 56 ans, son épouse, métayers à Figeac, 6 fr. d'amende chacun pour bris de clôture.

Firmin Fréjac, de Cahus, et Jean-Denis Tauraud, de Comiac, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques. L'affaire est renvoyée à huitaine.

— *Médaille d'argent.* — Par décret du président de la République en date du 28 mars, une médaille d'honneur en argent de 2^e classe, pour acte de courage et de dévouement a été décernée à M. Jean (Marius) contre maître à l'usine à gaz de Figeac.

Nos félicitations.

Fête de mai. — Une réunion préparatoire ayant pour objet la célébration de la fête locale de Figeac, instituée depuis les temps les plus reculés, a eu lieu avant-hier soir à la mairie. L'assemblée était très nombreuse. Le principe de la célébration de la fête ayant été unanimement approuvé, on a procédé à la nomination d'une délégation provisoire. Ont été nommés: MM. Beauguet et Arthur Calmon, négociants en vins; Antraygues, distillateur; Soulagès et Costes, limonadiers; Gabriel Tauraud, marchand épicer. Nous donnerons incessamment la composition de la commission définitive.

Société musicale des Artisans réunis. — Quelques personnes ayant manifesté le désir de contribuer au rétablissement du

matériel, en grande partie détruit par l'incendie de la salle Saint-Fargeau, le comité de la Société musicale a décidé que chacun de ses membres serait muni d'une liste pour recevoir leur souscription et celle des autres personnes qui voudraient y contribuer également. Un exemplaire de ces listes sera déposé dans les cafés. Il ne sera pas fait de souscription à domicile. Nous rappelons que le comité est composé de MM. Alexis Miral, président; Delpuech, vice-président; Bès, secrétaire; Cayssac, trésorier; Verdié, Salvy, Poujade, Bayle et Delsouc, commissaires.

BRETENOUX. — *Mention honorable.* — Par décret du président de la République en date du 28 mars, une mention honorable pour acte de courage et de dévouement a été décernée à M. Morin de Teyssieu, propriétaire à Bretenoux.
Félicitations.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Accident.* — Dimanche dernier, vers 6 heures et demie du soir, un cheval mal attelé par des conducteurs pris de boisson, ayant reçu un des brancards de la jardinière dans les jambes, s'est emballé sur le Tour de ville, en face le commissariat de police et est allé s'abattre devant l'hôtel du Lion d'Or, après avoir violemment heurté le poteau qui soutient la lampe à arc éclairant la place du Roc. Les deux disciples de Bacchus ont été projetés sur le sol à plusieurs mètres du véhicule, mais n'ont eu aucune blessure grave. C'est le cas de répéter qu'il y a un Dieu pour les ivrognes.

Tout se borne à quelques légères contusions et à deux brancards cassés.

— *Le temps.* — La température est de plus en plus froide. Le vent du nord souffle constamment.

La nuit, la gelée fait toujours des dégâts irréparables.

Les arbres fruitiers en fleurs sont complètement perdus pour cette année. Toutes les plantes souffrent vivement de ce retour de l'hiver.

— *Conseil de révision.* — C'est demain, mercredi, que nos braves conscrits doivent passer leur conseil de révision.

Nous leur souhaitons une température plus clémente ou une salle bien chauffée.

SARRAZAC. — *Fusil qui éclate.* — Ces jours derniers le nommé Reymet Firmin, voulut décharger son fusil à piston en tirant successivement les deux coups, mais, soit que les batteries fussent usées soit qu'il appuyât sur les deux détenteurs à la fois, les deux coups partirent en même temps.

Le canon gauche de l'arme éclata sur une longueur de 12 centimètres faisant au tireur une blessure très profonde à l'avant bras gauche sans le fracturer.

L'hémorragie a été très grande mais grâce

à de prompts secours, les jours de Reymet ne sont pas en danger malgré ses 82 ans.
Avis aux possesseurs de vieilles rouillades.

BULLETIN FINANCIER

La dernière liquidation a rencontré des difficultés au point de vue du taux élevé des reports.

La tenue des cours s'en est ressentie.
Le 3 0/0 s'inscrit à 101,25; le 3 1/2 0/0 à 103.
Le Crédit Foncier cote 730; le Comptoir national d'Escompte 656. Le Crédit Lyonnais 1113. La Société Générale à 610.
Le Suez se traite à 3,490.
Les fonds étrangers sont plutôt hésitants.
En Banque, les actions Joltaia Rieka se négocient à 130.

L'Assurance sur la Vie
La Nationale Vie fondée en 1830 Société anonyme autorisée par le Gouvernement qui a approuvé ses statuts et ses tarifs, publie tous les ans le compte-rendu détaillé de ses opérations et le dépose pour y être contrôlé par les délégués du Gouvernement, ainsi que par tous ceux qui ont un intérêt à le faire, au Ministère du Commerce, à la Préfecture de la Seine et au greffe du Tribunal de Commerce.

Ces mesures de prudence sont spéciales aux Compagnies françaises d'Assurances sur la Vie et ne s'appliquent pas aux Compagnies étrangères opérant en France sur lesquelles notre Gouvernement n'exerce aucun contrôle.

La Nationale Vie a son siège à Paris, 18, rue du Quatre-Septembre et des agents généraux dans tous les arrondissements de France.

Bibliographie

Le Musée des Familles (67^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} Avril 1900 :

A Milan, par E. Hinzelin. — Dans la Forêt Noire (suite), par W. Kauff. — Confiance, par M^{re} Drut-Fontès. — Droit d'aïnesse (suite), par A. Dourliac. — Carte Vanloc, par G. Migeon. — Les Apas, par M. M. — Causerie, par G. B. Illustrations par Leinweber, Clément, R. Vacha, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1401, du 31 mars, 1900.

Le dragage de l'or, par Daniel Bellet. — La flore alpine, par Henry Correvon. — Anomalies de la pesanteur en France, par Ch. de Villedeuil. — L'éclairage électrique du théâtre de Covent-Garden, par P. de M. — L'excursion de « La Nature » sur les chantiers de l'Exposition de 1900, par la Direction. — Un Institut bactériologique, par D. L. — Photographie céramique litho-photo par J.-E. Klein. — La pulpe de bois en médecine et en chirurgie, par D. B. — Exposition de 1900; les cheminées monumentales, par A. da Cunha. — Correspondance; ampoules radiographiques à anticathodes froides, par Abel Buguet. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 26 mars 1900, par J. Giraud. — Machine à écrire sur registres, par J. Leroy.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Minéral de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN
A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

Le piqueur pâlit légèrement, puis il se pencha en avant.

— Chut ! quelqu'un pourrait nous épier !

Marché conclu !

— C'est bien, et vous le badigeonnerez ?

— Oui... je le badigeonnerai.

Le consentement avait été donné d'une voix étranglée et lentement articulé, en même temps que ses yeux lançaient un regard furtif et effrayé sur le box.

Puis... toujours avec ce même regard bas, rampant, terrifié, jeté à la dérobée en s'en allant sur le cheval, comme un assassin qui surveille son inconsciente victime avant d'accomplir son crime, le piqueur et son camarade fermèrent la porte du box et se retrouvèrent dehors dans la nuit tiède déjà avancée.

Laisse à sa solitude, le Roi-de-la-Forêt se secoua avec un hennissement, se roula dans sa litière pour se rafraîchir et retourna avec appétit au gruaud qu'il avait négligé jusque-là.

Malheureusement pour lui ses beaux ins-

tincts ne pouvaient pas le mettre au courant du complot qui se tramait contre lui et les siens, et le noble animal, heureux d'être tranquille, s'endormit bientôt du sommeil du juste.

VIII

UNE CHASSE AU CERF AU CLAIR DE LUNE

— Séraphin... j'ai pensé à quelque chose, — disait Cecil d'un air rêveur, pendant le retour des Scrubs au quartier.

Les chevaux marchaient au pas, la longue colonne du 1^{er} de la Garde s'étendait devant et derrière leurs coursiers, et la musique égrenait les « perles de son répertoire » à l'arrière garde.

— Pas possible !... Ne dis pas cela, Beauté, tu compromettrais ta réputation.

Cecil se mit à rire d'un rire tout à fait languissant. Etre resté quatre heures au soleil, en grand uniforme, lui avait presque enlevé tout pouvoir de prendre plaisir à rien.

— J'ai pensé, — continua-t-il sans se troubler et en baissant sa jugulaire, — à ce qu'un homme peut bien faire quand il est coulé ?

— Hein ?

Le Séraphin n'avait à lui offrir aucune explication ; il avait une idée vague que les hommes coulés n'ont pas autre chose à faire que d'accepter gaiement leur ruine ; à moins, cependant, qu'ils ne finissent par devenir agents de courses, ce dont il n'avaient également qu'un vague soupçon.

— Que peuvent-ils faire ? — poursuivait Bertie.

Ils vont au diable ! — riposta finalement le

Séraphin, en allumant un cigare sans s'inquiéter de la présence du duc feld-maréchal, et d'une Altesse Sérénissime qui marchaient devant eux tout à fait en tête de la colonne. Cecil hochait la tête.

— Dans ce cas, ils resteraient où ils sont j'ai pensé à ce qu'un homme attaché au poteau pourrait faire, et j'ai dû reconnaître, ma parole d'honneur, qu'il y a une foule de choses auxquelles il peut être propre...

— Oui, c'est possible — dit le Séraphin en imprimant à toute sa personne une secousse qui fit résonner sa cuirasse, ses chaînettes, et le fourreau de son sabre contre la selle. — Moi, j'essayerais bien du P. R., seulement il faut faire son apprentissage.

— On peut faire mieux que le P. R. Se mettre en bonne condition pour être ensuite coupé en morceaux ou réduit en bouillie, ne me semble ni logique ni satisfaisant... surtout au point de vu personnel ; à moins, toutefois, que ce ne soit une affaire de goût. Mais enfin, s'j'étais étrillé et vendu...

— Toi Beauté ?

Le Séraphin tira de son cigare une bouffée d'étonnement en ouvrant ses yeux bleus de toute leur grandeur.

— Possible ! — répondit Bertie, tranquillement et en tordant nonchalamment sa moustache. Tout est possible. Si je le reconnais aujourd'hui, c'est que je suis frappé des vastes horizons ouverts devant moi. Quels champs !

— Des champs d'or ! fit observer le Séraphin totalement déroté.

— Des champs d'or ?... Non pas, il s'agit des

champs... des champs... comment dis-tu cela... ouverts au génie. Maintenant, écoute-moi ; les neuf dixièmes des créatures en ce bas monde ne savent pas se mettre un gant. C'est un art, et cet art exige une longue étude. Si quelques-uns d'entre nous se faisaient essayeurs de gants quand ils sont complètement coulés, ils pourraient civiliser le monde entier et éviter que la mauvaise façon d'un gant mal porté ne fasse tache dans la création et ne prostitue Houbigant. Qu'en dis-tu ?

— Tu n'es qu'un âne, Beauté, — dit en riant le Séraphin, dont le cheval fut sur le point de passer par dessus une voiture à bras pleine d'huîtres.

— Tu ne sais pas apprécier la profondeur de dessins aussi grandioses, — reprit Beauté d'un ton de reproche. — Il y a énormément à prendre dans ce que je te dis. Pense donc à ce que nous pourrions faire pour la Société... pense à ce que nous pourrions détruire de bourgeois, si nous consacrons notre ruine à l'Humanité. Nous pourrions, par exemple, ouvrir un collège où les commerçants pourraient suivre un cours de bon ton avant de s'épanouir comme millionnaires ; cela épargnerait ainsi à la société la douleur des h non aspirés et des saluts ridicules. Nous pourrions avoir un bureau où nous enregistrerions toutes nos expériences sociales, et où nous donnerions à la Ploutocratie une carte de Belgrave Square où tous les pièges seraient marqués en noirs, toutes les hauteurs inaccessibles coloriées en rouge et toutes les grandes familles dans l'embaras pointées en or, pour indiquer à quel prix on pourrait les acheter, en ajoutant des renseignements à l'usage des ignorants sur ce qu'il faut connaître, rechercher et éviter.

(A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIX. DECLARATION

Le premier doute qui fût jamais venu dans le cœur de Kate arriva en ce moment.

— Comme il est léger ? se dit-elle. Comme il me quitte avec facilité ! Et moi ? pourrai-je être satisfaite là où il n'est pas.

Par un hasard mystérieux, elle choisit la romance d'Evelyne.

Souris encore, mon amour Ne pleure pas à mon départ

Stanford l'écoula sombre.

— Pourquoi avez-vous choisi cela ? demanda-t-il brusquement lorsqu'elle eut fini.

— Vous n'aimez pas cette romance ?

— Non, je n'aime pas les bravades en musique. Voici une chansonnette française ; chantez-là.

Katelui chanta romance sur romance. Le chagrin momentané causé par l'annonce de son départ disparut.

— Il est tout naturel qu'il désire changer de place, se dit-elle ; c'est très triste ici. Je suis contente qu'il aille à Ottawa, et cependant je

souffrirai de votre absence. Cher Reginald, que voudrait la vie sans lui ?

Le séjour de La Touche touchait à sa fin, on était au dernier jour de mars.

La veille du départ fut célébrée par une réunion au château.

Comme toujours, les aînées des demoiselles Danton furent aussi charmantes et aussi admirées, et plus d'un des jeunes invités envia Stanford et La Touche.

La nouvelle du prochain mariage du capitaine avait transpiré et Grâce partageait l'intérêt général avec ses deux belles-filles.

De bonne heure, le lendemain, les deux jeunes gens se mirent en route.

Ou déjeuna presque avant le jour et tout le monde était debout pour leur dire au revoir.

C'était une matinée des plus tristes ; avril était arrivé avec un cortège de pluie battante et de vent étourdissant frappant contre les vitres et donnant à tout un désolant aspect d'hiver.

Pâles au triste jour du matin, Kate et Rose dirent adieu à leurs fiancés et les regardèrent descendre l'avenue jusqu'à ce qu'ils disparussent.

Une heure avant de descendre, Stanford avait écrit une lettre très courte :

« Mon vieux camarade,

« Je pars. Dans une heure je serai en route pour Ottawa, d'où je t'écrirai. Sais-tu pourquoi je pars ? Je cherche à me fuir : « Ne nous induisez pas en tentation, » et Satan paraît exercer une cruelle influence sur moi au château des Danton. Malgré la mauvaise opinion

que tu as de moi, Lauderdale, je ne désire mal agir. Je ne veux faire du chagrin à personne, je veux être loyal ! En restant ici, c'est impossible ! Je suis enivré des boucles flottantes, des yeux noirs étincelants, de toutes les manières gentilles et provocantes de cette délicieuse petite fille à laquelle je n'ai pas le droit de penser. Je sais bien qu'elle est légère, frivole, coquette, vaniteuse, mais je l'aime ! Allons ! l'aveu est fait et je m'en trouve mieux. Mais avec tout cela, je voudrais rester fidèle à celle qui m'aime... Ah ! malheureux que je suis !... Et c'est pour cela que je fuis. Un mois loin de cette douce figure, un mois loin de cette voix fraîche et jeune, un mois de chasses, de courses, d'excursions dans les plaines du Canada me fera du bien et me rendra la raison, du moins je l'espère, et avant l'expiration de ce mois ne me regarde pas comme un scélérat. »

Le jour du départ fut des plus longs et des plus tristes au château.

La pluie tomba sans arrêt et contribua ainsi à la mélancolie générale.

Rose ne sortit pas de sa chambre ; elle se plaignait d'un violent mal de tête.

Kate errait au milieu de la maison avec un sentiment de désolation et d'abandon qu'elle n'avait jamais connu.

Il régnait au château un calme étrange et sinistre comme si quelqu'un y fût mort, et, du matin au soir, le vent ne cessa sa plainte mélancolique.

Naturellement cet état de chose pouvait durer.

Le soleil revint le lendemain et rendit aux jeunes filles leur gaieté ordinaire.

Il fallait penser sérieusement aux préparatifs du triple mariage ; achats, couturières, modistes, bijoutiers réclamaient impérieusement leur présence.

Un voyage à Montréal était indispensable, et les affaires devaient commencer.

Kate eut une longue consultation avec Rose dans son boudoir.

Mais, chose étonnante, Rose prit peu d'intérêt à cette conférence. Elle, qui toute sa vie avait fait de la toilette l'occupation importante de l'existence, se montra indifférente dans ce grave moment.

Toutefois, elle accompagna Kate à Montréal et donna son avis sur le choix des dentelles, des soieries, des fleurs et des rubans.

On se mit à la recherche d'une seconde couturière que l'on amena à Sainte-Croix.

Alors commença un travail incessant.

Du matin au soir, les aiguilles d'Agnès, d'Eunice et de la nouvelle ouvrière volèrent sans s'arrêter.

Grâce prêta son concours et Kate passa son temps à surveiller, à essayer, à ressayer, et elle n'eût pas le loisir de penser à la solitude de la maison ni au regret qu'elle éprouvait de l'absence de Stanford.

Kate était heureuse au-delà de toute expression ; bientôt elle serait sa femme, et elle serait bien heureuse !

Rose vivait dans un tout autre ordre d'idées. Elle était changée d'une manière inexplicable. (A Suivre)

Etude de M^e Franck CHATONET, avoué à Cahors, 5, rue Fénelon, successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE

VENTE Sur Expropriation forcée En un seul lot D'UN CORPS D'IMMEUBLES SIS COMMUNE DE LHERM, CANTON DE CATUS

La vente aura lieu le Mercredi deux Mai mil neuf cent, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à une heure de relevée.

Suivant procès-verbal du ministère de BADOURES, huissier à Cazals, en date des deux et trois janvier mil neuf cent, visé conformément à la loi, enregistré et dénoncé à la partie saisie par exploit du même huissier, en date du six janvier mil neuf cent, aussi visé et enregistré, les dits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le dix janvier mil neuf cent, volume 167 numéros 12 et 13.

Et à la requête de Monsieur François CALMEJANE, propriétaire demeurant et domicilié à Lherm ; lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Franck CHATONET, demeurant en cette ville, rue Fénelon n^o 5.

Il a été procédé, sur la tête et au préjudice de Madame Jeanne MOMMEJA, veuve de Monsieur Bernard PEZET, sans profession, domiciliée à Lherm, à la saisie réelle des immeubles dont la désignation sommaire est ci-après établie.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, a été déposé le trente janvier mil neuf cent au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication.

Le dépôt du cahier des charges a été dénoncé à la partie saisie et aux créanciers inscrits, conformément à la loi, la publication en a été faite le Mercredi, sept mars, mil neuf cent, et le jugement qui donne acte de l'accomplissement de cette formalité a fixé la vente au mercredi deux mai mil neuf cent.

En conséquence, et à la requête du dit Monsieur CALMEJANE qui constitue M^e CHATONET pour son avoué, contre la dite dame MOMMEJA veuve PEZET, il sera procédé le mercredi deux mai, mil neuf cent, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à midi, à la vente des biens ci-après sommairement désignés.

Désignation sommaire DES IMMEUBLES A VENDRE

Un corps d'immeuble sis commune de Lherm canton de Catús, se composant de maison d'habitation, terre labourable, vignes, pâture, bois, chaâtaigneraies portés au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1101 — 1103 — 1104 — 1105 — 1106 — 1111 — section B, 612 — 613 — 395 — 396 — 397 — 762 — 439 P — et 259 section C, pour une contenance totale de trois hectares, cinquante deux ares, vingt cinq centiares, et un revenu matriciel de vingt cinq francs soixante deux centimes pour les propriétés non bâties et d'un revenu de sept francs cinquante centimes pour l'immeuble bâti.

LOTISSEMENT & MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr. Les frais seront payables par l'adjudicataire, en sus de son prix, dans les dix jours de l'adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci dessus désignés, qu'ils devront requérir ces inscriptions, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication. Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors le trente un mars mil neuf cent.

L'avoué poursuivant signé : F. CHATONET.

Enregistré à Cahors le avril mil neuf cent folio case Reçu un franc quatre vingt huit centimes.

Le Receveur, signé : de FRAMOND.

qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

Fêtes de Pâques 1900

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au jeudi 26 avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, pendant la période du Samedi 7 au mercredi 25 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 26 avril.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

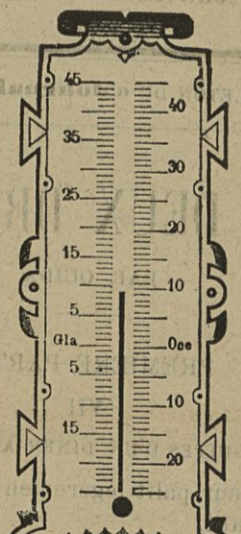
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre. Temperature minima du jour : 0. Id. maxima de la veille : 10,5. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e CHATONET, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous autres avoués occupant près le même tribunal, pourra porter les enchères.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au

départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller